

DEPARTEMENT DU NORD  
PREFECTURE DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

## DECISION COMMUNAUTAIRE 2024\_049

**Objet : Consultation – Acquisition d'un fourgon d'occasion service espaces verts**

Le Président de la Communauté d'agglomération Coeur de Flandre ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1er janvier 2024), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation mise en place pour l'acquisition d'un fourgon d'occasion service espaces verts ;

Considérant le lancement d'une consultation par mail en date du 21 mars 2024 aux prestataires suivants : RS GARAGE à Aire sur la lys, IVECO NORD à Steenvoorde et Flandres Utilitaires à Steenvoorde ;

Considérant les 2 offres reçues : RS GARAGE à Aire sur la lys et IVECO NORD à Steenvoorde ;

Considérant les devis reçus des 2 sociétés ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer et de signer la consultation suivante : « Acquisition d'un fourgon d'occasion service espaces verts » avec RS GARAGE à Aire sur la lys, sis RD 943 ZA de Saint Martin, proposant l'offre la moins disante, pour un montant total de 33 447.36 € HT soit 40 069.36 € TTC.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 2 avril 2024

Le Vice-Président en charge des  
Finances, du pacte fiscal et financier et  
de l'achat public



Jérôme DARQUES